

CURIEUX CHANTAGE AU CONSEIL MUNICIPAL !

Lundi dernier à l'occasion du Conseil Municipal le Maire de Tarbes s'est livré à un curieux chantage à propos de la délibération sur le projet de réseau urbain de chaleur bois dans le cadre d'une Délégation de Service Public. Chantage doublé d'un complot contre la Constitution puisque nonobstant les règles du Code Général des Collectivités Territoriales Gérard Trémège instaure le vote d'une délibération non plus à la majorité des conseillers mais à l'unanimité des votants faute de quoi le projet de délibération serait retiré voire abandonné.

Un tour de passe-passe qui mérite réaction ! Car si le projet de réseau de chaleur bois est indéniablement profitable à la Ville conditionner le vote de la délibération à l'unanimité et non à la seule majorité interroge. Et plus encore quand un abandon préjudiciable à la cité (sans parler des risques d'indemnisations) serait décrété par le Maire à défaut d'unanimité ! La ficelle est un peu grosse puisque aucun maire ne peut s'arroger le droit de changer la loi du vote à la majorité d'une délibération sous peine d'entraîner sa nullité. Dans une telle configuration cette stratégie en fait bien maladroite aurait pour but de permettre le retrait du projet en faisant porter cette responsabilité à l'opposition municipale sans avoir à faire valider cette délibération par les conseillers de sa majorité qui pourraient être embarrassés de ce vote. Reste à l'opposition de Gauche à faire appliquer la loi républicaine du vote à la majorité chose qui obligera les conseillers soutiens de Gérard Trémège à se déterminer, avec confiance ou défiance mais en conscience.

Francis CARPENTIER

Candidat à la candidature pour la tête de liste du P.S. tarbais.